



inaptitude temporaire suite a une grossesse

Par **lilitte**, le **05/01/2011** à **00:34**

bonsoir,je me permet de vs contacter parske je suis en tou debut de grossesse et je suis chauffeur poids lourds,j'ai un metier tres physique,je ne passe pas ma journée a rouler,et le peu que je roule,je passe 45min sur de la bonne route et le reste pour accéder aux clients ce sont des chemins completements defoncé donc autant vous dire que ce n'est pas compatible avec ma grossesse,j'ai prevenu mes superieurs des que j'ai su pour ma grossesse afin kils puissent s'organiser,ils m'ont clairement dit kil fallai ke je me mette en arret de travail,mon doc traitant me di ke ca ne le concerne pas il connai pas mon boulot,la gynéco pareil et la médecine du travail,c'est la que ca se complique!!)je suis en congés payés jusqu'a la fin de semaine,je devai reprendre ce matin mais mon chef ne veut pas me voir ds un camion,je lui ai dis de me prendre rendez vous avan la fin de semaine et bizarrement il n'ya pas de place avant le milieu de semaine prochaine donc resultat si j'ai pas d'arret j'ai 2jours non payés alors que 2 de mes collègues ont rdv ds la semaine et ils ne veulent pas echanger nos place,ils me poussent a l'arret maladie en fait!!et pour finir,il semblerait ka la suite de linaptitude temporaire ke je vai certainement avoir ils me proposent 3 postes en dehors du site ou je bosse,sur d'autres sites bien plus loin,qui varient de 2h a 6h de route aller/retour!!ai-je le droit de refuser ces mutations et keske je risque?et puis je refuser s'ils m'affectent a un poste totalement different au mien et auquelle je n'ai pas les competences requises?merci d'avance,ca me tiens en soucis et ma boutik est du style a faire ses propres loi alors.....

Par **P.M.**, le **05/01/2011** à **00:58**

Bonjour,

Suite à l'avis du Médecin du Travail, il lui appartiendra de vérifier les propositions de l'employeurs pour qu'elles soient compatibles avec votre état...

Je vous propose [ce dossier](#)